



**La Municipalité de  
Lac Sainte-Marie**

106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97  
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0  
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT # 2019-05-001**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 92-10-02 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES ZONES INONDABLES AINSI QUE DU BASSIN VERSANT DU LAC HENEY CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE # 2018-325 ET N° 98-105 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement # 2019-05-001 modifiant le Règlement de zonage portant le numéro 92-10-02 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, pour intégrer les règlements de contrôle intérimaires 98-105 et 2018-325 de la MRCVG.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 avril 2019, le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie a déposé un avis de motion ainsi que le premier projet de règlement # 2019-05-001 modifiant le Règlement de zonage portant le numéro 92-10-02 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie,
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 8 mai 2019, à 18h30 au Centre communautaire de Lac-Sainte-Marie, situé au 10, rue du Centre.
3. En résumé, ce projet de règlement a pour objet d'intégrer les règlements de contrôle intérimaires 98-105 et 2018-325 de la MRCVG ainsi que la modifications et clarification de certaines définitions. De plus, il y a modification de la hauteur de bâtiment permise en zone de conservation.
4. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué. Les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Le projet de règlement peut être également consulté au bureau du soussigné au bureau municipal situé au 106, chemin Lac-Sainte-Marie durant les heures normales d'ouverture. 8h30 à 16h30
6. Le projet de règlement n° 2019-05-001 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement concerne l'ensemble de la municipalité.

**Par la présente**, un avis public vous est donné par le soussigné qu'une consultation publique sur le Règlement # 2019-05-001 modifiant le Règlement de zonage portant le numéro 92-10-02 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, aura lieu mercredi le 8 mai 2019 au Centre communautaire de Lac-Sainte-Marie, à compter de 18h30.

Donné à Lac Sainte-Marie le 24 avril 2019.

  
Yvon Blanchard, directeur général